



Règle locale au Club de golf Lorette en vue d'accélérer le jeu :

Lorsque la **balle** d'un joueur n'a **pas été retrouvée** ou qu'il est établi ou pratiquement certain qu'elle est **hors limites**, le joueur peut procéder comme suit plutôt que de procéder selon coup et distance. En ajoutant deux coups de pénalité, le joueur peut prendre un dégagement en laissant tomber la balle originale ou une autre balle dans la zone de dégagement suivante (voir la règle 14.3) :

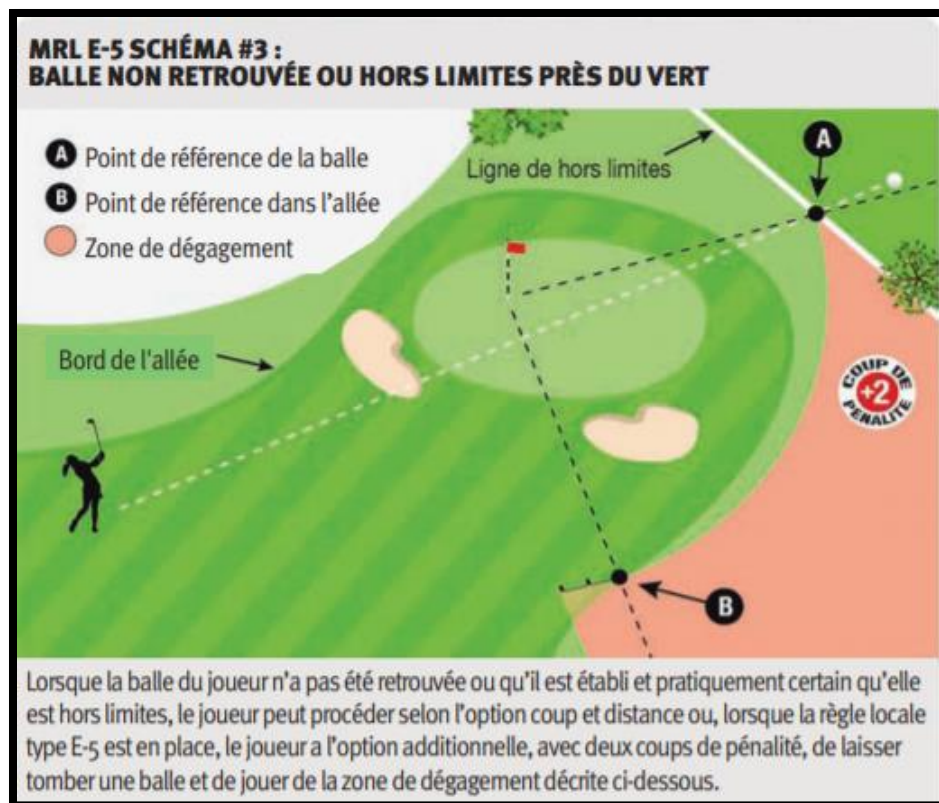
Deux points de référence estimés :

- a. Point de référence de la balle : Le point où on estime que la balle originale :
 - ✓ S'est arrêtée sur le terrain, ou
 - ✓ A traversé en dernier lieu la limite du terrain pour s'arrêter hors limites.

- b. Point de référence dans l'allée : Le point sur l'allée du trou qu'on est à jouer qui est le plus proche du point de référence de la balle, mais qui n'est pas plus près du trou que ce point de référence. Pour les fins de cette règle locale, « l'allée » signifie tout endroit gazonné dans la zone générale coupé à la hauteur de l'allée ou moins. Dans le cas d'une balle qu'on estime perdue sur le terrain ou qui a traversé en dernier lieu la limite du terrain à court de l'allée, le point de référence dans l'allée peut être un sentier gazonné ou un tertre de départ pour le trou qu'on est à jouer et qui est coupé à la hauteur de l'allée ou moins.

- c. Étendue de la zone de dégagement basée sur les points de référence, à tout endroit entre :

- ✓ Une ligne allant du trou à travers le point de référence de la balle (et à pas plus de deux longueurs de bâton de cette ligne), et
- ✓ Une ligne allant du trou à travers le point de référence de l'allée (et à pas plus de deux longueurs de bâton de cette ligne du côté de l'allée).





Règles locales

Position améliorée: Une balle reposant sur tout espace coupé ras peut être levée sans pénalité et placée à pas plus d'une longueur de bâton de son emplacement original, mais pas plus près du trou.

Si vous considérez que votre balle est située dans une **position inadéquate** (ex. pas de gazon, un ancien canal, etc., non marquée, vous devez obtenir le consentement de vos partenaires avant de la lever et la laisser tomber à moins d'une longueur de bâton, sans vous rapprocher.

Les **arbres** attachés à des tuteurs ou entourés de paillis et les rocailles doivent être protégés, allègement de la balle sans pénalité.

Les pierres dans les **fosses de sable** sont des obstructions amovibles (Règle 24-1), si votre balle repose dans une fosse non réparée par une équipe précédente, vous devez obtenir le consentement de vos partenaires avant de la lever, la réparer et la placer selon notre règle locale.

Aux trous 4-5-7-15 et 17, si la balle se retrouve à l'intérieur des marqueurs du lac et si vous décidez de lever votre balle, vous devez utiliser la zone d'allègement indiquée.

Bon Golf